

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

## **Partie 1**

### **PROJECTION 2016-2021**

## 1.1 **CARACTÉRISTIQUES DE LA SIMULATION PRÉSENTÉE :**

CARACTÉRISTIQUES RETENUES DANS LA SIMULATION	
Fiscalité augmentation des bases :	augmentation de 3 % diminution de 110K€ en 2017 reprise compétence tourisme la mise en place d'une fiscalité unique pour CVAE en l'état des éléments transmis n'a pas d'incidence en 2017. Après:?
DGF	diminution DGF 5%.le gouvernement a fait des déclarations selon lesquelles une pause serait instaurée!!!
Investissement	2150 K€ en 2016;+2% chaque année pour des opérations d'investissement qui concernent des maintenances en l'état et l'acquisition de mobilier divers; les grosses opérations sont récapitulées dans le tableau suivant "prévision projet investissements communaux"
Emprunt	taux retenu pour les emprunts dans la simulation en 2016 : 3% durée d'amortissement 15 ans ou 20 ans pour grosses opérations (répartition 50-50).
Dépenses fonctionnement	les taux d'évolution à compter de 2016 sont inscrits pour chaque année. 1% pour charges à caractère général et 3% pour dépenses de personnel
FCTVA	calcul sur 80% des immobilisations.
Orientations	retrait de 110 K€ au 65 (financement OT) et de la même somme en recettes provenant des contributions ?
	9M€ pour centre-ville:1,5M€ (travaux +participation) et 7,5M€ (participation) de 2018 à 2021
	intégration du PUP Contamines tel qu'il a été signé en 2013
	augmentation des DRF de 2,5% environ au maximum diminution de 110K€ en 2017 reprise compétence tourisme la mise en place d'une fiscalité unique pour CVAE en l'état des éléments transmis n'a pas d'incidence en 2017. Après:?
	politiques tarifaires : tendre pour que la participation globale des usagers ne soit pas inférieure à 50% pour l'ensemble des services municipaux, la piscine étant à part, ce qui n'exclut pas une politique en faveur des revenus les plus modestes.
CFG	en 2017 prévue au montant perçu en 2016, ensuite +3%

## 1.2 **PRÉVISION PROJET INVESTISSEMENTS COMMUNAUX :**

prévision projet investissements communaux						
libellé	montant	2017	2018	2019	2020	2021
terrain Benoit-Lison	1 700	0	1 700	0	0	0
déplacement RD 1005	1 500	1 100	400	0	0	0
terrain derrière La Poste	250	0	250	0	0	0
acquisition Aiglette ERDF	500	0	500	0	0	0
école Parozet	3 465	0	3 284	181	0	0
acquisition terrain Parozet (hospices)	820	0	820	0	0	0
travaux Orange	2 000	1 000	1 000	0	0	0
Contamines	2 143	0	1 000	1 143	0	0
MJD 2 ème étage	1 000	500	500	0	0	0
<b>total par an</b>		2600	9454	1324	0	0

### TRAVAUX COURANTS ET RENOUVELLEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021
travaux annuels d'entretien	1 560,6	1 591,8	1 623,6	1 656,1	1 689,2
matériel divers +info	624,2	636,7	649,5	662,4	675,7
total	2 184,8	2 228,5	2 273,1	2 318,6	2 364,9

### 1.3 SIMULATION :

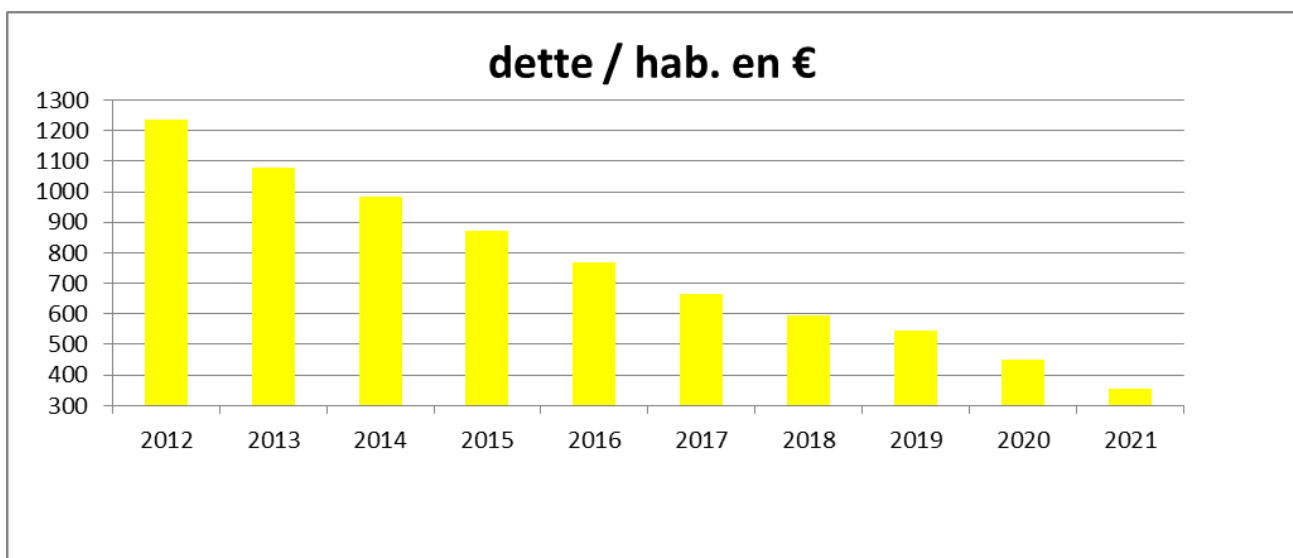
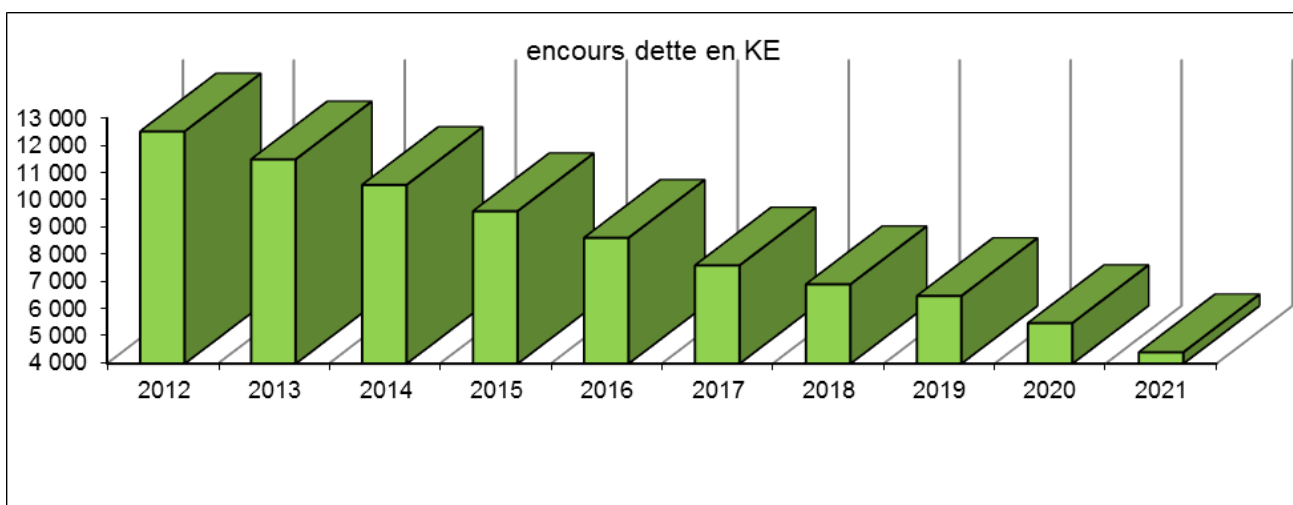
	2013	2014	2015	2016	Taux	2017	Taux	2018	Taux	2019	Taux	2020	Taux	2021	Taux
	en K€	en K€	en K€	estimé en K€	d'évol.	estimé en K€	d'évol.	estimé en K€	d'évol.	estimé en K€	d'évol.	estimé en K€	d'évol.	estimé en K€	d'évol.
					2016//15		2017//16		2018//17		2019//18		2020//2019		2021//20
<b>Recette de fonctionnement</b>	<b>14 273</b>	<b>14 100</b>	<b>14 661</b>	<b>15 016</b>	<b>2,42%</b>	<b>15 085</b>	<b>0,46%</b>	<b>15 447</b>	<b>2,40%</b>	<b>15 819</b>	<b>2,41%</b>	<b>16 202</b>	<b>2,42%</b>	<b>16 596</b>	<b>2,43%</b>
chap.70 Vente de produit	1 004	938	982	1 060	2,0%	1 092	3,0%	1 125	3,0%	1 158	3,0%	1 193	3,0%	1 229	3,0%
chap.73 Produits fiscaux	7 034	6 898	7 314	7 531		7 623		7 828		8 038		8 255		8 478	
Contribution directe	5 712	5 850	6 137	6 342	0,0%	6 422	3,0%	6 615	3,0%	6 813	3,0%	7 018	3,0%	7 228	3,0%
Autres produits fiscaux	1 323	1 048	1 177	1 189	1,0%	1 201	1,0%	1 213	1,0%	1 225	1,0%	1 237	1,0%	1 250	1,0%
Chap.75 Produit du domaine	170	156	135	136	1%	138	1%	139	1%	140	1%	142	1%	143	1%
Chap. 74 Particip. dotations	5 815	5 887	5 951	6 006		5 947		6 067		6 191		6 318		6 449	
Dotation fonctionnement	1 917	1 829	1 604	1 376	0,0%	1 307	-5,0%	1 307	0,0%	1 307	0,0%	1 307	0,0%	1 307	0,0%
CFG	3 033	3 218	3 397	3 580	0,0%	3 688	3,0%	3 798	3,0%	3 912	3,0%	4 030	3,0%	4 151	3,0%
Autres participations	865	840	951	1 050	0,0%	952	1,0%	962	1,0%	972	1,0%	981	1,0%	991	1,0%
Chap.76 produit financier	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Chap.77 produits exceptionnels	59	32	78	80	1,0%	81	1,0%	82	1,0%	82	1,0%	83	1,0%	84	1,0%
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>9 500</b>	<b>9 908</b>	<b>10 173</b>	<b>10 821</b>	<b>6,37%</b>	<b>10 421</b>	<b>-3,69%</b>	<b>10 662</b>	<b>2,31%</b>	<b>10 910</b>	<b>2,32%</b>	<b>11 164</b>	<b>2,33%</b>	<b>11 425</b>	<b>2,34%</b>
Chap.012 Frais personnel	4 689	5 069	5 193	5 200	0,0%	5 356	3,0%	5 517	3,0%	5 682	3,0%	5 853	3,0%	6 028	3,0%
Chap011 Charges à caractère général	2 885	2 841	2 962	3 000	0,0%	3 030	1,0%	3 060	1,0%	3 091	1,0%	3 122	1,0%	3 153	1,0%
Chap.65 Autres charges	1 061	1 115	1 033	1 594	2,0%	965	2,0%	984	2,0%	1 004	2,0%	1 024	2,0%	1 045	2,0%
Chap.67 Charges exceptionnelles	73	51	116	119	2,0%	121	2,0%	123	2,0%	126	2,0%	128	2,0%	131	2,0%
chap 014 Reversement	792	833	869	908	3,0%	949	4,5%	977	3,0%	1 007	3,0%	1 037	3,0%	1 068	3,0%
<b>Épargne de gestion</b>	<b>4 774</b>	<b>4 192</b>	<b>4 488</b>	<b>4 196</b>	<b>-6,51%</b>	<b>4 664</b>	<b>11,18%</b>	<b>4 785</b>	<b>2,59%</b>	<b>4 910</b>	<b>2,60%</b>	<b>5 038</b>	<b>2,62%</b>	<b>5 171</b>	<b>2,64%</b>

	2013	2014	2015	2016	Taux	2017	Taux	2018	Taux	2019	Taux	2020	Taux	2021	Taux
	en K€	en K€	en K€	estimé en K€	d'évol. 2016//15	estimé en K€	d'évol. 2017//16	estimé en K€	d'évol. 2018//17	estimé en K€	d'évol. 2019//18	estimé en K€	d'évol. 2020//2019	estimé en K€	d'évol. 2021//20
.Intérêt dette ancienne	245	229	203	196,5		223,8		197,8		171,2		144		115	
. Intérêt dette nouvelle	0	0	0	0		0		0		14		76		132	
.Amortissement dette anc	849	933	962,5	985,8		1 012,4		1 021,6		1 007,2		989,6		1 011,2	
.Amortissement dette nouv	0	0	0	0		0		0		20		3		60	
Annuité dette	1 094	1 162	1 166	1 182		1 236		1 219		1 212		1 213		1 319	
<b>Épargne disponible</b>	<b>3 679</b>	<b>3 030</b>	<b>3 322</b>	<b>3 013</b>	<b>-9,31%</b>	<b>3 428</b>	<b>13,77%</b>	<b>3 566</b>	<b>4,01%</b>	<b>3 697</b>	<b>3,69%</b>	<b>3 825</b>	<b>3,47%</b>	<b>3 852</b>	<b>0,70%</b>
Recettes d'investissement	2 075	1 555	1 293	975		1 806		5 102		2 552		1 294		641	
FCTVA	1 129	1 039	712	632		860		1 065		1 296		618		485	
Aliénations	0	30	0	0		0		0		0		0		0	
Autres recettes (Taxe aménagement)	757	332,3	294,6	100		100		600		1 100		600		100	
Subventions et participations	182	153	223	213		816		3 407		126		46		26	
Remboursement créances	7	0	64,3	30		30		30		30		30		30	
Dépenses d'investissement	6 813	5 014	4 903	6 320		7 225		13 382		6 931		5 028		4 472	
Immobilisations	6 688	5 014	4 883	6 290		7 195		11602		4 701		2 998		2 692	
Autres	125,6	0	19,2	30		30		1780		2 230		2 030		1 780	
<b>Besoin de financement</b>	<b>4 739</b>	<b>3 459</b>	<b>3 609</b>	<b>5 345</b>		<b>5 419</b>		<b>8 280</b>		<b>4 379</b>		<b>3 735</b>		<b>3 831</b>	
Emprunt	0	0	0	0		0		330		600		0		0	
solde exo	-1 059	-429	-287	-2 332		-1 991		-4 385		-82		91		21	
Fond de roulement	9 436	9 007	8 720	6 389		4 398		13		-69		22		44	

La colonne des taux d'évolution a été remplacée après l'année au titre de laquelle l'évolution était mesurée, car cette colonne placée dans le document remis en commission Finances, entre les 2 exercices comparés induisait en erreur.

## 1.4 **DETTE :**

ENCOURS DETTE 31/12 EN K€										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
dette	12 513	11 487	10 550	9 587	8 609	7 597	6 905	6 478	5 485	4 413
habitants	10 137	10 632	10 711	10 979	11 200	11 424	11 652	11 885	12 122	12 364
dette / hab. en €	1 234	1 080	985	873	769	665	593	545	452	357



**Partie 2**  
**BUDGET COMMUNE 2017**

La section fonctionnement s'équilibrerait à 14 656 000 €.

## **2.1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

L'objectif à atteindre serait une augmentation de 2.5% en réalisé des DRF.

### **2.1.1. Évolution des dépenses :**

Prévisions dépenses réelles c'est-à-dire hors transfert à la section d'investissement 11 050 000€ (11 358 554 au BP 2016, 11 435 600 € au BP 2015) soit -13.85 %.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement seront contraintes dans la mesure où nous avons relevé lors du vote du CA 2015 que les prévisions budgétaires en 2015, concernant les dépenses à caractère général et les frais de personnel étaient très largement supérieurs aux dépenses effectivement réalisées :

- 011 dépenses à caractère général : prévu au BP 2015 : 3 477 000 €, consommés 2 961 848.43€, soit une marge supérieure à 500 000 €.
- 012 frais de personnel : prévu au BP 2015 5 435 300€, consommés 5 192 694.38€

Ces ouvertures de crédit ont été réduites lors du vote de la DM le 3 octobre 2016.

Les réalisations en dépenses et en recettes constatées au CA entre 2011 et 2015 sont les suivantes :

	DRF	% augmentation	RRF	% augmentation
2011	9 025 520,93		13 357 769,02	
2012	9 772 426,76	8,28%	13 547 405,34	1,42%
2013	9 744 526,00	-0,29%	14 428 118,07	6,50%
2014	10 137 178,56	4,03%	14 099 809,95	-2,28%
2015	10 375 844,15	2,35%	14 657 617,36	3,96%



## 2.1.2. Prévisions 2017

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'établiraient après recensement des besoins par les services à 11 152 000€.

Le tableau ci-dessous récapitule à titre de comparaison les demandes 2017, comparées au budget 2015 et 2016 et au réalisé 2015.

chapitre	libellé	2015		2016		2017
		budget 2015	réalisé 2015	demande par chapitre au BP 2016	budget 2016	demande
o11	Dépenses à caractère général	3 477 009,64	2 961 848,43	3 388 754,00	3 296 079,00	3 331 380,00
o12	<b>frais de personnel</b>	5 435 300,00	5 192 694,38	5 465 800,00	5 365 800,00	5 364 820,00
65	autres charges	1 272 608,00	1 033 309,78	1 243 000,00	1 133 000,00	1 272 800,00
66	<b>frais financiers</b>	242 000,00	203 048,36	265 000,00	205 000,00	226 000,00
<b>67</b>	charges exceptionnelles	<b>122 000,00</b>	116 276,69	88 000,00	88 000,00	31 000,00
o14	atténuation de charges	884 000,00	868 666,61	908 000,00	908 000,00	926 000,00
	<b>TOTAL :</b>	<b>11 432 917,64</b>	<b>10 375 844,25</b>	<b>11 358 554,00</b>	<b>10 995 879,00</b>	<b>11 152 000,00</b>

Nous constatons que les prévisions de dépenses sont encore très importantes par rapport à la réalité des dépenses (sachant que le dernier montant connu est celui de 2015). Ce qui peut être relevé, en 2017 par rapport à 2015 et 2016, c'est qu'il n'y a pas de mise en place de nouveaux services comme par exemple en 2014 et 2015 avec la mise en œuvre des APE.

### 2.1.3 Prévisions par chapitre :

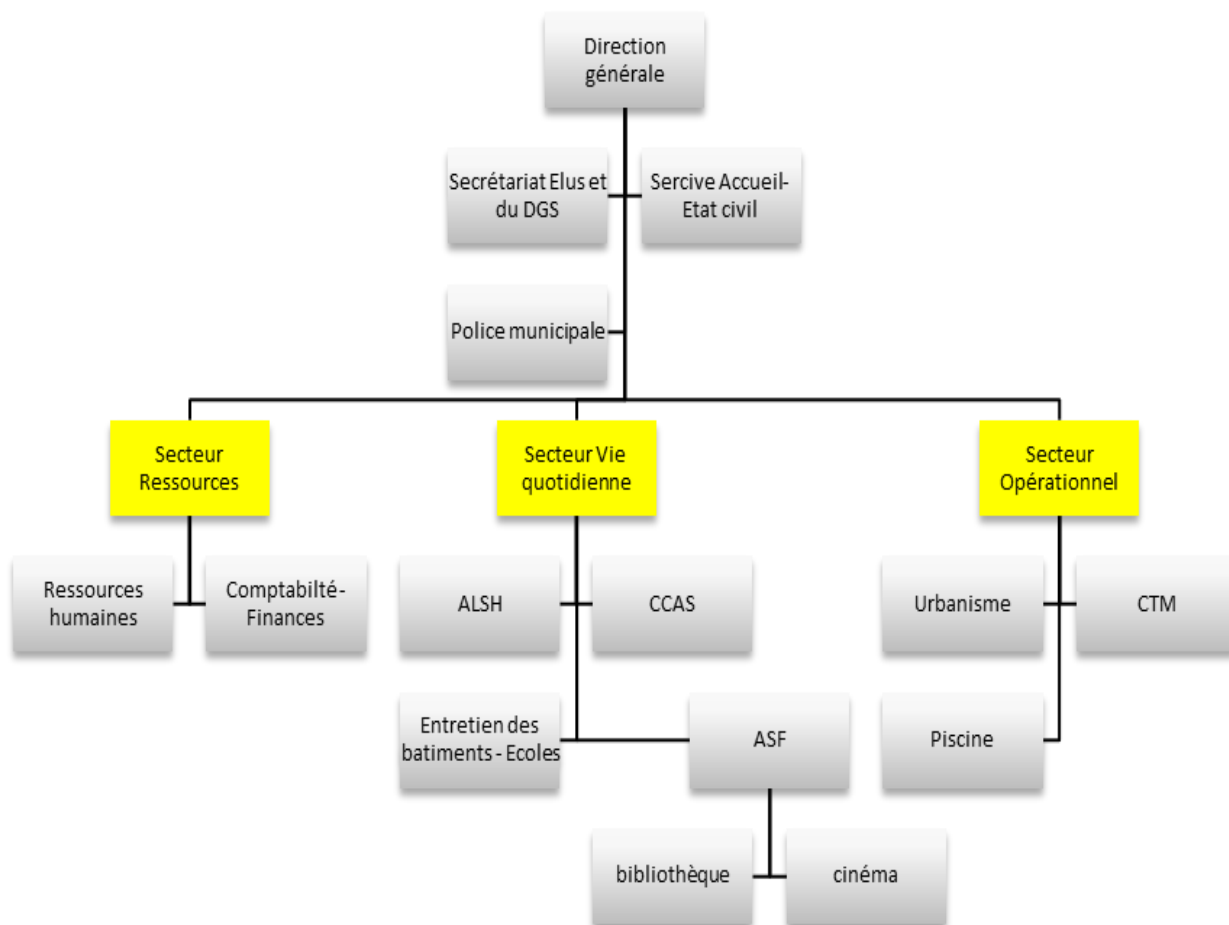
#### 2.1.3.1. CHAPITRE 011 – Charges à caractère général :

Augmentation limitée à 1%

#### 2.1.3.2. CHAPITRE 012 – Frais personnel :

La collectivité s'est engagée à contenir le volume de la masse salariale tout en maintenant un même niveau de service public. Dans cette optique, une nouvelle organisation des services municipaux « en secteur » a été mise en place en 2014. (Cf. organigramme) et chaque emploi a fait l'objet d'une étude aboutissant à la rédaction d'une fiche de poste.

##### 2.1.3.2.1. Organigramme :



Cependant, la gestion des RH de la collectivité est soumise à 2 contraintes fortes : des décisions exogènes et la typicité d'un bassin d'emploi en zone frontalière.

#### 2.1.3.2.2 Des décisions exogènes :

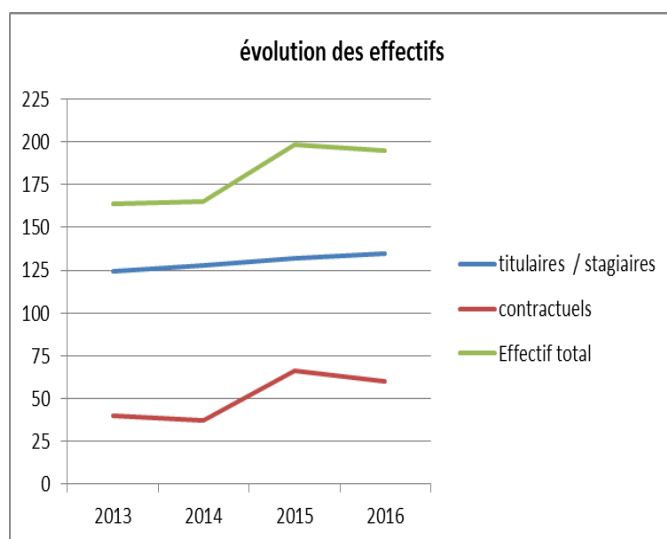
- Réforme des rythmes scolaires appliquée à la rentrée scolaire 2014-2015 : création de 30 postes à temps non complet d'intervenants + 2 postes d'animateurs à temps complet (décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires).
- Gelé depuis 2010, le point d'indice de la fonction publique est augmenté de 0.6% en 2016 et 0.6 € en janvier 2017 (décret 2010-670 du 25 mai 2016).
- Revalorisation indiciaire des catégories B et C de 5 points en moyenne (décret 2014-80 du 29 janvier 2014)
- Protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (loi de Finances 2015-1785) qui prévoit la revalorisation des grilles indiciaires des 3 catégories de 2016 à 2020, l'obligation de réévaluer le régime indemnitaire des agents au moins tous les 4 ans, la révision du rythme d'avancement d'échelons et l'intégration d'une partie du régime indemnitaire dans la base brute entraînant de facto une augmentation des cotisations patronales.
- Augmentation des cotisations patronales 2013/2016 : CNARCL +6.23%, IRCANTEC + 14.13%, URSSAF +6.51%.

#### 2.1.3.2.3 Typicité d'un bassin d'emploi en zone frontalière et éloigné d'une grande agglomération :

- Cherté de la vie et notamment le coût du logement qui n'est pas par reconnu officiellement, le bassin d'emploi n'étant pas intégré dans une des zones ouvrant droit au versement de l'indemnité de résidence. (Ex Paris, Lyon, Marseille...).
- Une rémunération contrainte par une grille indiciaire définie au niveau national.
- De nouvelles obligations réglementaires, dues à l'essor démographique sur le territoire, qui complexifient les missions incombant à la collectivité. Ces missions exigent l'accroissement de compétences et des qualifications alors même que le bassin d'emploi est peu attractif.
- Centralisation des actions de formation à Lyon qui rend difficile le maintien ou l'acquisition de nouvelles compétences.

### 2.1.3.2.4 Évolution de la masse salariale 2013-2017 :

		2013	2014	2015	2016	2017 (prévu)	
D E P E N S E S	REMUNERATION	personnels extérieurs - intervenants APE	43 286,12	65 578,40	107 240,25	97 800,00	116 500,00
		fonctionnaires	2 249 185,45	2 434 562,72	2 433 672,27	2 501 628,19	2 500 000,00
		contractuels	438 761,93	479 121,39	509 261,86	510 804,04	510 000,00
		apprentis	-	-	1 823,96	8 926,97	17 600,00
		Indemnités, NBI, SFT	434 751,58	442 518,40	460 604,11	496 573,74	491 000,00
		<b>total</b>	<b>3 165 985,08</b>	<b>3 421 780,91</b>	<b>3 512 602,45</b>	<b>3 615 732,94</b>	<b>3 635 100,00</b>
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	URSSAF	497 297,55	535 345,07	547 556,81	561 404,24	563 000,00
		caisses de retraite	662 094,86	748 845,41	748 822,01	770 791,16	770 000,00
		ASSEDIC	28 122,23	30 636,96	32 839,61	32 839,59	34 000,00
		assurance du personnel	170 824,95	144 218,26	164 584,17	155 761,48	170 000,00
		Fonds compensation SFT	9 518,00	8 964,00	4 510,00	8 274,00	8 000,00
		cotisation apprentissage	-	-	55,00	418,85	720,00
	<b>total</b>	<b>1 367 857,59</b>	<b>1 468 009,70</b>	<b>1 498 367,60</b>	<b>1 529 489,32</b>	<b>1 545 720,00</b>	
	AUTRES CHARGES	Formation et frais de déplacement	22 381,19	23 864,21	23 797,53	12 750,00	20 500,00
		indemnités au comptable et régisseurs	2 742,85	-	1 460,96	2 000,00	2 500,00
		Cotisations CNFPT, CDG, FNAL, FIPHFP	63 429,73	68 662,67	76 623,23	76 289,50	78 000,00
		médecine préventive + visite médicale d'embauche	-	3 318,40	-	3 500,00	4 500,00
		titres restaurant	92 160,00	106 822,22	112 364,00	105 807,00	110 000,00
<b>total</b>		<b>180 713,77</b>	<b>202 667,50</b>	<b>214 245,72</b>	<b>200 346,50</b>	<b>215 500,00</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>4 714 556,44</b>	<b>5 092 458,11</b>	<b>5 225 215,77</b>	<b>5 345 568,76</b>	<b>5 396 320,00</b>	
R E C E T T E S	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION ET CHARGES	sur rémunération	190 536,05	167 765,02	155 527,46	142 000,00	140 000,00
		sur charges de sécurité sociale	1 223,56	917,33	-	837,00	1 000,00
		de la part salariale des titres restaurant	36 864,00	42 248,40	44 904,20	41 641,00	42 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>228 623,61</b>	<b>210 930,75</b>	<b>200 431,66</b>	<b>184 478,00</b>	<b>183 000,00</b>	

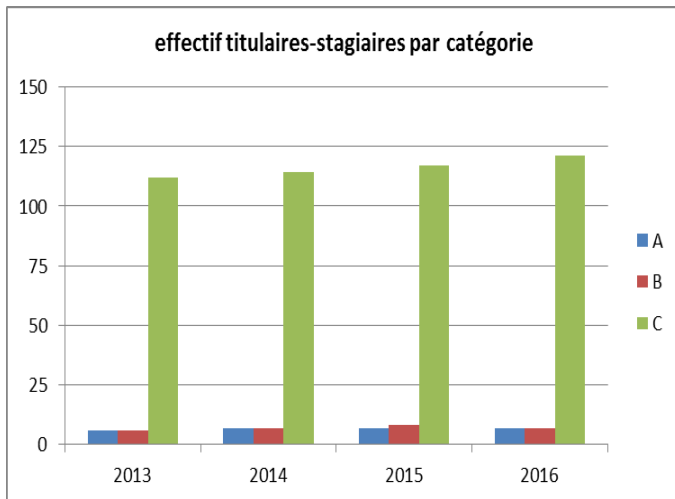


#### Un effectif global maîtrisé

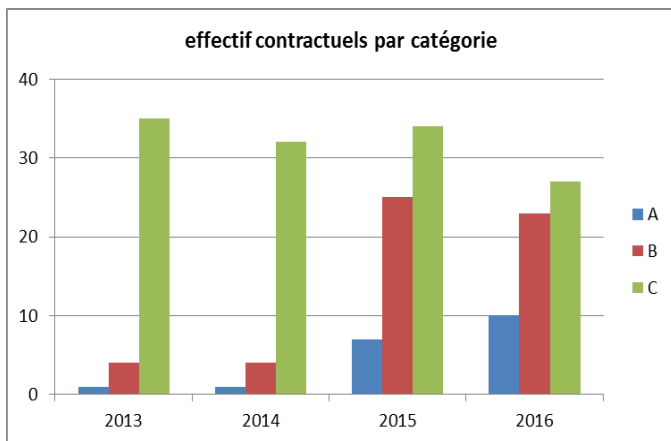
**Fonctionnaires :** l'augmentation de l'effectif se concentre sur l'ALSH et les écoles, compte tenu de la mise en place des APE et l'évolution démographique de la Commune.

**Contractuels :** après une période d'augmentation des effectifs en 2014-2015 due au recrutement des intervenants APE, 2016 a été marquée par un amenuisement de ce vivier d'emploi et la nécessité pour la Collectivité de faire appel à des prestataires extérieurs.

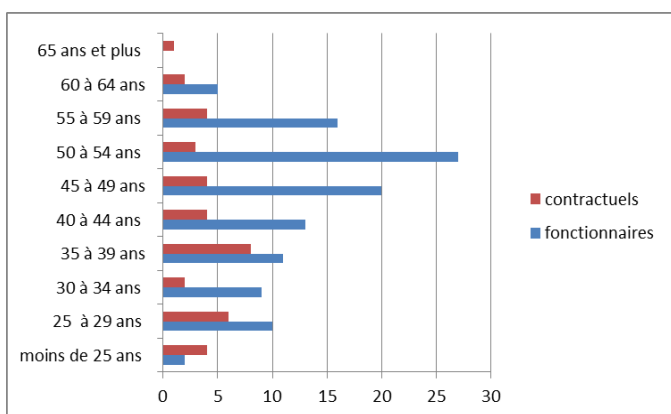
**NB :** la collectivité accueille 2 apprentis. 1 au CLSH depuis 2015 qui prépare un CAP. 1 aux RH depuis septembre 2016 qui prépare une licence professionnelle « management des collectivités territoriales »



Stabilité des effectifs des cadres (cat A) et cadres intermédiaires (cat B).  
Evolution de la catégorie C : ALSH, écoles et services techniques



Evolution de la structure des effectifs des contractuels depuis 2014 due à la mise en place des APE : recrutement de professeurs des écoles (cat A) et d'assistants d'enseignement artistique (cat B)



**Pyramide des âges :**

- 41% de l'effectif des fonctionnaires se situe dans la tranche des 45 à 54 ans.
- 55% de ce même effectif se situe dans la tranche des 45 à 60 ans

Cette répartition des effectifs induit un effet GVT (glissement vieillesse technicité) positif estimé à 2% par an. (Avancement indiciaire, mesures catégorielles statutaires)

#### 2.1.3.2.5 Temps de travail effectif :

Le décret 2001-623 du 12 juillet 2001 instaure un temps de travail effectif de 35h00 hebdomadaire, le décompte est annuel et la durée du travail ne peut excéder 1607h.

La délibération du 22 janvier 2002 relative à la mise en place de l'ARTT dispose que les congés « d'ancienneté » resteront acquis (1 jour de congé par tranche de 5 ans d'ancienneté dans la fonction publique dans la limite de 5 jours).

Le temps de travail effectif moyen pour un agent à temps complet est de 1596 h00.

#### 2.1.3.2.6 Coût de la masse salariale par habitant au 31/12/2015 :

477€

#### 2.1.3.2.7. Salaires comparés Commune/FPT :

En 2015	Commune	Fonction publique territoriale
Salaires net moyen	1 486 €	1 877 €
Salaires net médian	1 376 €	1 688 €

#### 2.1.3.3. CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante :

Les dépenses sur ce chapitre ont été diminuées de manière conséquente depuis 2015 avec la baisse des subventions attribuées à certaines associations.

L'évolution des dépenses sur ce chapitre est conditionnée par les subventions de fonctionnement aux associations qui constituent plus de la moitié des dépenses.

Autre variable importante : le nombre d'élèves scolarisés à l'école Jeanne d'Arc, en effet l'attribution à cet établissement varie en fonction du nombre d'élèves mais également des dépenses par élève effectuées par la commune pour les élèves de l'enseignement public : en 2017 cette participation est calculée sur la base des dépenses constatées au CA 2015 (dernier connu multiplié par ce nombre d'élèves)

Notons que depuis 2014 le contingent du service incendie a été considérablement augmenté du fait du changement de la répartition entre commune, le département ayant révisé le montant qu'il conservait à sa charge.

2.1.3.4. CHAPITRE 66 – Frais financiers :

2.1.3.4.1. Tableau prévisionnel amortissement :  
(Période du 01/01/2016 au 31/12/2016)

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2016	985 438,45	188 443,98	1 173 882,43	8 611 872,00
2017	993 590,53	224 187,03	1 217 777,56	7 618 281,47
2018	1 002 201,97	198 786,79	1 200 988,76	6 616 079,50
2019	987 117,59	172 871,16	1 159 988,75	5 628 961,91
2020	968 914,36	146 297,59	1 115 211,95	4 660 047,55
2021	989 704,24	118 479,68	1 108 183,92	3 670 343,31
2022	956 126,21	90 544,26	1 046 670,47	2 714 217,10
2023	992 125,68	59 990,13	1 052 115,81	1 722 091,42
2024	499 862,80	39 340,61	539 203,41	1 222 228,62
2025	506 888,13	28 020,94	534 909,07	715 340,49
2026	377 811,73	18 571,95	396 383,68	337 528,76
2027	83 472,72	13 584,28	97 057,00	254 056,04
2028	80 935,72	10 058,08	90 993,80	173 120,32
2029	84 627,69	6 366,11	90 993,80	88 492,63
2030	88 492,63	2 500,81	90 993,44	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9 597 310,45</b>	<b>1 318 043,40</b>	<b>10 915 353,85</b>	<b>44 32 661,12</b>

2.1.3.4.2. Taux moyen par an :

année	encours au 1er janvier	Revolving	frais financiers	taux moyen en %
2007	5 279 035,15		251 726,11	4,77
2008	7 664 237,86		354 677,92	4,63
2009	9 559 065,81		320 736,00	3,36
2010	8 600 887,56		229 259,10	2,67
2011	10 415 765,14		345 414,86	3,32
2012	10 857 118,39		317 719,57	2,93
2013	12 513 030,29	2 474 500,00	247 451,05	2,47
2014	11 487 014,38	2 297 500,00	231 627,68	2,52
2015	10 563 280,09	2 120 750,00	205 707,08	2,44
2016	9 597 310,45	1 767 250,00	188 443,98	2,41

Pour le calcul du taux moyen à compter de 2013, sont retirés l'encours de l'emprunt revolving puisque ce montant même s'il figure dans la dette ne fait pas courir d'intérêts.

Pour révisable : en 2016 ce sont des prévisions, l'ensemble des échéances de l'année n'ayant pas toutes été communiquées lors de l'établissement de ce tableau.

2.1.3.4.3. Répartition de l'encours (fixe/révisable) :

	taux fixe en % de l'encours	taux révisable en % de l'encours
2008	16,58	83,42
2009	50,49	49,51
2010	51,33	48,67
2011	64,27	35,73
2012	57,43	42,57
2013	40,51	59,49
2014	41,07	58,93
2015	42,45	57,55
2016	41,81	58,19

courant 2012 un emprunt à taux fixe présentait une option pour passage en révisable. Elle a été exercée.

2.1.3.4.4. Répartition par prêteur :

répartition par prêteur en 2016	
organisme	part en %
Caisse D'épargne	60,80
Crédit Agricole	3,68
Crédit Local de France	35,40
CAF	0,11



#### 2.1.3.4.5. Risque sur la dette :

L'un des emprunts souscrits dans le cadre d'une renégociation de dette en 2008 auprès de DEXIA CLF, présente un risque de structure de niveau D il concerne 13.46% de l'encours. Le taux actuel est à 4.82%.

La clause à risque prévoit que si le taux EURIBOR 3 mois devenait supérieur à 4.82% le taux serait porté à l'échéance à ce taux augmenté de la différence entre l'EURIBOR et ce taux multiplié par 3. L'EURIBOR n'a jamais atteint ce taux (au 4/10/2016 :-0.301%).

Cette renégociation s'était déroulée dans le contexte de la crise financière de 2008, à titre de rappel vous trouverez ci-dessous les taux EURIBOR 2007 et 2008 qui permettent d'expliquer ce repli. Elle concernait plusieurs emprunts souscrits avec des taux indexés sur l'EURIBOR 3mois +Marge. La crainte étant à l'époque que les taux révisables ne continuent de monter notre encours étant alors constitué à + de 80% par du révisable.

02-01-2007	3,629 %	02-01-2008	4,124 %
01-02-2007	3,609 %	01-02-2008	4,152 %
01-03-2007	3,771 %	03-03-2008	4,111 %
02-04-2007	3,864 %	01-04-2008	4,247 %
01-05-2007	3,861 %	02-05-2008	4,264 %
01-06-2007	4,034 %	02-06-2008	4,209 %
02-07-2007	4,113 %	01-07-2008	4,130 %
01-08-2007	4,105 %	01-08-2008	4,394 %
03-09-2007	4,455 %	01-09-2008	4,397 %
01-10-2007	4,389 %	01-10-2008	4,846 %
01-11-2007	4,150 %	03-11-2008	3,811 %
03-12-2007	4,834 %	01-12-2008	3,132 %

#### 2.1.3.5. CHAPITRE 67 – Dépenses exceptionnelles :

#### 2.1.3.6. CHAPITRE 14 – Atténuation de charges :

- Le FNGIR, reversement au fond national de garantie des communes

La commune de Gex abonde ce fond dans la mesure où la suppression de la TP en 2010 et son remplacement par un panier de ressources renouvelées a modifié la composition des recettes communales. Les communes ont bénéficié de la part départementale sur la FFB et La TH et du transfert de ressources perçues par l'Etat.

Pour garantir la stricte neutralité financière le fond a été créé.

Pour schématiser les communes qui voient leurs recettes augmentées, du fait de la réforme reversent au fond le surplus par comparaison des ressources à base constantes.

Le montant de notre versement se situe aux environs de 745 000 € depuis la mise en place de la réforme

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 M d'euros.

- **Sont contributeurs au FPIC** : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

## **2.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **2.2.1. Évolution :**

L'augmentation des prévisions de recettes réelles se situerait aux environ de 3.9%

Année	RRF	% augmentation
2011	13 357 769,02	
2012	13 547 405,34	1,42%
2013	14 428 118,07	6,50%
2014	14 099 809,95	-2,28%
2015	14 657 617,36	3,96%

### **2.2.2. Prévisions 2017 :**

A titre indicatif les recettes réelles prévisibles se situeraient aux environ de 14 500 000 € en 2017.

chapitre	libellé	2016	2017
013	atténuation de charges	191 200,00	195 000,00
70	produits des services	963 820,00	1 046 000,00
73	impôts et taxes	7 219 000,00	7 575 000,00
74	dotations et participations	5 503 000,00	5 693 000,00
75	autres produit de gestion	95 000,00	117 000,00
77	produits exceptionnels	25 000,00	30 000,00
	TOTAL	13 997 020,00	14 656 000,00

### **2.2.3. Prévisions par chapitre :**

#### **2.2.3.1. CHAPITRE 013 - Atténuation de charges :**

Remboursement de charges salariales

#### **2.2.3.2. CHAPITRE 70 - Produits des services :**

Les augmentations décidées pour la rentrée 2015/2016 ont jouées à plein, elles peuvent être évaluées en fonction du positionnement des usagers sur l'année 2017.

Augmentation des effectifs scolaires +90 par rapport à la rentrée 2016, donc augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire.

### 2.2.3.3. CHAPITRE 73 - Impôts et taxes :

Contributions :

	2016				2017		
	taux	<u>bases notifiées</u>	produit	augmentation produit par rapport à N-1	<u>bases estimées</u>	produit	augmentation base par rapport à N-1
taxe d'habitation	16,95%	22 321 000	3 783 410	<b>4,75%</b>	22 990 630	3 896 912	3%
taxe foncier bâti	14,43%	14 414 000	2 079 940	<b>3,19%</b>	14 846 420	2 142 339	3%
taxe foncier non bâtie	94,29%	112 600	106 171	<b>-1,64%</b>	112 600	106 171	0%
contribution économique territoriale	20,08%	1 812 000	363 850	<b>0,51%</b>	1 812 000	363 850	0%
			6 333 370	<b>3,87%</b>		6 509 272	2,78%

Le vote des taux ne pourra intervenir qu'au vu de la communication des bases estimées pour 2017 par la DGFIP, les services de l'État nous ayant reproché en 2016 d'avoir voté les taux avant d'en avoir eu connaissance.

Autres impositions :

Les montants des droits de mutation et de la redevance électricité sont maintenus à leur niveau antérieur de 2016.

### 2.2.3.4. CHAPITRE 74 - Dotations et participations :

L'État s'est engagé à marquer une pause dans la réduction des dotations de l'État, nous ne prévoyons, dans l'attente du PLF 2017 qu'une baisse de 5% par rapport à l'attribution 2016.

Les autres participations et notamment la CFG seront prévues au montant reçu en 2016 : 3 580 000 €.

### 2.2.3.5. CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion :

Un certain de logements vacants ont été réattribués, on peut donc espérer une augmentation des produits liés.

### **2.3. DISPONIBILITÉ POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :**

Sans recours à l'emprunt le montant disponible issu de la section fonctionnement pour financer les investissements sera donc de 3 550 000 € environ (en 2016 : 2 638 466 €).

Autres recettes d'investissement :

- Le FCTVA, au vu des réalisations à ce jour, est estimé à 780 000 €. Il est exposé que la commune récupère la TVA sur les investissements. L'année suivant la dépense, un état des dépenses éligibles est établi, au vu du montant TTC la commune reçoit un versement du fond correspondant à 16.404% de ce montant.
- La taxe d'aménagement pour laquelle nous n'avons toujours pas de simulation de la part des services fiscaux : 150 000 €.

Le montant disponible sera donc de 3 480 000 €(environ), une fois remboursées les annuités d'emprunts (1 000 000 €).

La commission des finances a proposé d'inscrire 2 793 000 le 15 septembre 2016.

## 2.4. **INVESTISSEMENTS 2017 :**

### 2.4.1. **Dépenses d'investissement :**

#### 2.4.1.1. **Immobilisations :**

Le programme d'investissement a été examiné lors de la commission du 15/9/2017.

Le montant arrêté lors de cette commission était de 2 793 000 €.

Depuis un certain nombre de modification ont été apportées. Elles sont les suivantes :

opération	libellé	DÉCISION ÉLUS EN COMMISSION FINANCES SEPTEMBRE	proposition pour BP 2017 le 18/10/2016	observation pour la commission finances du 18 octobre 2016
113000	centre de secours	38 000,00 €	100 000,00 €	38000 en commission rajout réseaux
172132	projet urbain centre-ville		40 000,00 €	DM novembre : 3 études supplémentaires soit commerce, géotechniques et volet "loi sur l'eau et hydraulique", paiements partiels avant la fin de l'année ; Budget 2017 : complément des études et annonces légales.
172151	marché borne eau et électricité	10 000,00 €	16 000,00 €	augmentation selon devis
172177	trottoir et chaussée Pitegny	250 000,00 €	50 000,00 €	la commission a demandé à revoir travaux au vu APD à 600 000, on laisse 50 000 pour étude
172203	Skate-park		75 000,00 €	remise APD 425 000
172206	trottoir Gex la Ville	200 000,00 €	308 000,00 €	dossier BE supérieur à estimation
172226	pistes cyclables 2017	100 000,00 €	115 000,00 €	ajout 15 000 pour géomètre pour pistes vie de l'Étraz et route de Pitegny
172233	avenue F. Blanchard soutènement		125 000,00 €	travaux reportés au printemps
172236	Déplacement RD 1005	100 000,00 €	100 000,00 €	30000 en DM novembre pour INGEROP PRO ; 100 000 BP 2017 pour MOE infra mission complète
172249	chemin des Galas et Vie d'Estaing à remplacer par étude pluviale chemin des Galas	40 000,00 €	15 000,00 €	étude seulement en 2017 ; pas travaux
209014	extérieures MJC	100 000,00 €	30 000,00 €	faire étude avant travaux

Ajout de 8 000 € pour faire face à l'ouverture éventuelle de classe à la rentrée et  
5 000 € pour le changement radio portative PM.

Le montant de dépenses s'élèverait à : 2 944 000 €.

Le solde des disponibilités sera affecté à l'APCP de Parozet qui, lors du dernier Conseil Municipal, a été arrêté comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
<b>crédits de paiement prévisionnels*</b>	238 760 €	4 929 622 €	0 €	3 290 619 €	181 000 €	8 640 001 €
<b>recettes prévisionnelles</b>						
fond propre	238 760 €	4 427 822 €		7 000 €		4 673 582 €
emprunt		61 900 €		1 300 994 €		1 362 894 €
subvention		439 900 €		150 000 €		589 900 €
PUP				1 832 625 €	181 000 €	2 013 625 €
	238 760 €	4 929 622 €	0 €	3 290 619 €	181 000 €	8 640 001 €

\*en 2016, le montant est la somme de 500 000€ voté au BP, 713 717 € reportés de 2015, 3 403 905 € inscrits au BS et 312 000 € ajoutés en DM.

#### 2.4.1.2. Remboursement emprunt :

Le capital remboursé 2017 sera de 993 590.53 €, ce qui ramènera la dette à 7 618 281,47 € au 31 décembre 2017.

#### 2.4.2. Recettes d'investissement :

Les recettes seront constituées par :

- la taxe d'aménagement dont nous n'avons aucune simulation du montant.
- Le FCTVA : 16.404% sur les dépenses éligibles de 2016, estimation 780 000 €.
- Amortissement : 450 000 €.
- Le virement de la section fonctionnement évoqué au § 2.3 ci-dessus.
- Subvention notifiée pour piste cyclable : 211 000 €

## 2.5 **ORIENTATIONS RETENUES POUR CE BUDGET :**

- Baisse de DGF estimée à 5% par rapport à 2016, Le montant de la DGF est estimé à 1 307 000 €, 1 376 000 € notifié en 2016.
- Hausse des produits fiscaux estimée à 3% pour la TH et la TFB, pas d'augmentation des taux d'imposition. (Produit 2016 notifié : 6 333 000 €) soit 6 510 000 €.
- La CFG sera inscrite pour le montant reçu en 2016 : 3.580 M€. Le montant définitif est communiqué en général fin décembre. Nous avons rarement une baisse de cette compensation mais nous restons toujours prudents par rapport à l'évolution de celle-ci.
- Rythmes scolaires, dépense 471 226 € pour l'année 2015 (dernier exercice complet dont les résultats sont connus). Coût net à la charge de la commune 361 525 €.
- Augmentation des dotations du fond de péréquation intercommunale : 170 000 € en 2016, (montée en charge progressive du fonds avec un objectif de ressources initial en 2012 fixé à 150 millions d'euros pour atteindre 2 % des ressources fiscales du secteur communal en 2016, soit plus d'un milliard d'euros).
- Non recours à l'emprunt en 2017.
- Le montant des investissements devra être maintenu, dans l'attente du constat des résultats 2016, aux environs de 3 400 000 €. Au terme des travaux de la commission du 15 septembre 2016, le montant envisagé s'élève à 2 793 000 € (corrigé ci-dessus).
- Ajustement des prévisions budgétaires au plus près en considération du réalisé antérieur afin de dégager dès le BP un financement accru pour les investissements afin de diminuer ou d'éviter l'appel aux établissements financiers dans les conditions actuelles, plus de phase de mobilisation.
- Tarifs communaux : la participation des usagers devra être au minimum de 50%, cantine garderie et périscolaire tout en tenant compte des situations financières des usagers. Pour mémoire en 2015:

Piscine : charge commune (fonctionnement)	65.88 %.
Cantine : charge commune (fonctionnement)	51.94 %
Garderie : charge commune (fonctionnement)	42.04 %
Centre de loisirs : charge commune (fonctionnement)	56.89 %
Cinéma : charge commune (fonctionnement)	50.60 %



## **Partie 3**

# **BUDGET FORÊT 2017**

La réunion pour la présentation des travaux aura lieu en novembre.

En principe le budget forêt devrait, comme lors de chaque budget primitif, nécessiter une participation de la Commune pour le financement des travaux, cette participation étant maintenue jusqu'au vote du BS lors de la reprise des résultats de l'année écoulée.

## **Partie 4**

# **BUDGET ZA 2017**

Nous sommes dépendants des décisions prises par la CCPG sur le transfert de la compétence ZA.

Ce budget devrait, comme les années précédentes, comporter les dépenses et recettes relatives au bâtiment relais, en fonctionnement il devrait s'établir à 23 000 €.

Pour ce qui concerne l'investissement, nous avons engagé en 2016 la construction des ateliers supplémentaires dont le montant est estimé à 670 000 €, cette réalisation étant financée par une participation communale de 487 827.06 € sur le budget 2016.